



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 15 FEVRIER 2017

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

**Teddy THOMAS (RACING 92)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre LOU Rugby / Racing 92 du 28 janvier 2017 (J17 TOP 14), la Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction à l'encontre de Monsieur Teddy THOMAS.

**Nomani TONGA (S.C. ALBIGEOIS)** : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Oyonnax Rugby / S.C. Albigeois du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2), Monsieur Nomani TONGA est **suspendu 1 semaine** pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

**Monsieur Nomani TONGA est donc requalifié immédiatement.**

**UNION BORDEAUX BEGLES / A.S.M. CLERMONT AUVERGNE** : A l'occasion de la rencontre Union Bordeaux Bègles / A.S.M. Clermont Auvergne du 29 janvier 2017 (J17 TOP 14), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par le Représentant fédéral. La Commission de discipline et des règlements a décidé de ne pas entrer en voie de sanction à l'égard de l'Union Bordeaux Bègles et de l'A.S.M. Clermont Auvergne.

**Bernard ARCHILLA (R.C. NARBONNE MEDITERRANEE)** : A la suite de la rencontre R.C. Narbonne Méditerranée / U.S. Colomiers Rugby Pro du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2), le comportement de M. Bernard ARCHILLA a été signalé par le Représentant fédéral. La Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer **un blâme** à l'encontre de Monsieur Bernard ARCHILLA pour « *Non-respect du devoir de réserve* ».

La Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer **un avertissement** à l'encontre du R.C. Narbonne Méditerranée pour « *Non-respect de l'article 66 des Règlements Généraux de la LNR* ».

**Wilfrid LAHAYE (R.C. VANNES)** : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre R.C. Vannes / U.S. Dax Rugby Landes du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **un avertissement** à l'encontre de Monsieur Wilfrid LAHAYE pour « *Nervosité* ».

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement** à l'encontre du R.C. Vannes pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements Généraux de la LNR* ».

../..



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Julien LAIRLE (S.A. XV CHARENTE)** : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre S.A. XV Charente / Biarritz Olympique Pays Basque du 26 janvier 2017 (J19 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **un avertissement** à l'encontre de Monsieur Julien LAIRLE pour « *Nervosité* ».

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement** à l'encontre du S.A. XV Charente pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements Généraux de la LNR* ».

**Francisco GOMEZ KODELA (LOU RUGBY)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Stade Rochelais / LOU Rugby du 10 septembre 2016 (J4 TOP 14), LOU Rugby / Racing 92 du 28 janvier 2017 (J17 TOP 14) et Section Paloise Béarn Pyrénées / LOU Rugby du 12 février 2017 (J16 reportée TOP 14), Monsieur Francisco GOMEZ KODELA est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour et prendra fin le 18 février 2017.

**Monsieur Francisco GOMEZ KODELA sera donc requalifié à compter du 19 février 2017.**

**Fred QUERCY (S.C. ALBIGEOIS)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Dax Rugby Landes / S.C. Albigeois du 2 décembre 2016 (J13 PRO D2), U.S.A. Perpignan / S.C. Albigeois du 16 décembre 2016 (J15 PRO D2) et S.C. Albigeois / R.C. Vannes du 10 février 2017 (J20 PRO D2), Monsieur Fred QUERCY est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour et prendra fin le 17 février 2017.

**Monsieur Fred QUERCY sera donc requalifié à compter du 18 février 2017.**

**Joshua VALENTINE (A.S. BEZIERS HERAULT)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres S.A. XV Charente / A.S. Béziers Hérault du 16 septembre 2016 (J4 PRO D2), U.S. Colomiers Rugby Pro / A.S. Béziers Hérault du 18 novembre 2016 (J11 PRO D2) et S.U. Agen Lot-et-Garonne / A.S. Béziers Hérault du 12 février 2017 (J20 PRO D2), Monsieur Joshua VALENTINE est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour et prendra fin le 17 février 2017.

**Monsieur Joshua VALENTINE sera donc requalifié à compter du 18 février 2017.**